

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2020**

Monsieur le maire, M. Robert Julien, préside cette séance.

**107-06-2020 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume siège en séance ordinaire ce **lundi 1<sup>er</sup> juin 2020 à 19 h 30** par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Siège n° 1 : Mme Francine Julien      Siège n° 2: M. Christian Lemay  
Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce      Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine

Assistent également à la séance sur place :

Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland      Siège n° 4 : M. Claude Lapolice

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence : Mme Diane Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**CONSIDERANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDERANT** le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

**CONSIDERANT** le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 3 juin 2020 ;

**CONSIDERANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**CONSIDERANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par M. Claude Lapolice, appuyé par M. Christian Lemay, et résolu unanimement :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. »

**ADOPTÉE**

Absences motivées : aucune

**108-06-2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Les varia demeurent ouverts.



## **ORDRE DU JOUR** **SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2020**

- 1 **ADMINISTRATION**
  - 1.1 Adoption du PV du 4 mai 2020
  - 1.2 Liste des comptes payés et à payer mai 2020 – juin 2020
  - 1.3 Résolution – renouvellement assurances collectives juillet 2020 à juin 2024
  - 1.4 Résolution – remboursement des frais de cellulaire pour mars, avril, mai (Covid-19), Hugo Tremblay et Karine Trudel
  - 1.5 Résolution – conditions embauche étudiant voirie été 2020
  - 1.6 Dépôt par le maire des faits saillants / bilan de l'année
  - 1.7 Modification résolution 210-11-2019 : remplacer Yannick Roy par Hugo Tremblay
  - ~~1.8 Résolution renouvellement des assurances responsabilité~~
  - 1.9 Résolution – achat pour la conformité dans le rapport de sécurité : assurances responsabilité
- 2 **SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE**
  - 2.1 AUCUN POINT
- 3 **PREMIERS RÉPONDANTS**
  - 3.1 AUCUN POINT
- 4 **VOIRIE**
  - ~~4.1 Résolution achat camion voirie – point reporté~~
  - 4.2 Correction résolution mandat EXP 086-04-2020 : 16 800 \$, selon soumission
  - 4.3 Résolution – demande de subvention AIRRL  
Avis de motion et dépôt projet de règlement d'emprunt travaux voirie rang :
  - 4.4 Ruisseau Sud, Ruisseau Nord, Petit Rang, Route du Ruisseau, St-Prime côté Nord et St-Mamert
  - 4.5 Résolution – réouverture des bureaux de la Municipalité
  - 4.6 Résolution – émondage arbres terrain derrière le bureau
  - 4.7 Résolution – autorisation de travaux de ponceaux : Ruisseau Sud, Ruisseau Nord et Rang Brodeur
  - 4.8 Résolution – demande d'ajout de traverses de piétons au MTQ devant la rue de la Station (Familiprix) et devant la rue St-Joseph

5 **HYGIÈNE DU MILIEU**

5.1 AUCUN POINT

6 **URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT**

6.1 Résolution – demande de travaux de cours d'eau : Ferme du Cordon (décharge Ste-Julie, décharge des Quinze, décharge du Cordon de St-Henri)

7 **LOISIRS ET CULTURE**

7.1 AUCUN POINT

8 **VARIA ET CORRESPONDANCE**

8.1 Résolution – mandat EXP, ajout devis pour subvention AIRRL

9 **PÉRIODE À L'ASSISTANCE**

9.1 COURRIEL : M. BRIÈRE

10 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION**

**109-06-2020 1.1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL – SEANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020**

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020.

**ADOPTÉE**

**110-06-2020 1.2 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS (AVRIL) ET À PAYER (MAI 2020)**

Total investissements :	0 \$
Total incompressibles	129 826,43 \$
Total des salaires :	47 634,74 \$
Total à payer :	23 639,64 \$
Grand total des déboursés :	<b>201 100,81 \$</b>

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'approuver le paiement des comptes tels que présentés.

**ADOPTÉE**

**111-06-2020 1.3 RESOLUTION RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES : 2020 A 2024**

**ATTENDU QUE**, conformément à la *Loi sur les cités* et au *Code municipal* de la Municipalité de Saint-Guillaume et en conformité avec la Solution UMQ, ce conseil souhaite autoriser la Municipalité à joindre un regroupement d'achat de produits d'assurances collectives de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) aux meilleures conditions possible ;

**ATTENDU QUE**, suite à un appel d'offres public, Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le contrat pour les services de consultant indépendant par l'UMQ en application de la Solution UMQ ;

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**ATTENDU QUE** la rémunération prévue au contrat — Solution UMQ — à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuares inc. et que les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 % ;

**ATTENDU QUE**, advenant que la Municipalité de Saint-Guillaume joigne un regroupement de l'UMQ, le consultant s'est engagé et doit respecter les mêmes termes et modalités reliés au mandat qu'il a obtenu de l'UMQ ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Guillaume souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements de l'UMQ ;

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

**QUE** ce conseil déclare d'abord qu'il n'a pas donné d'autre mandat à d'autres consultants en semblable matière pour toute période pouvant correspondre en tout ou en partie à celle pour laquelle la Municipalité de Saint-Guillaume souhaite maintenant obtenir des assurances collectives par l'entremise du programme de l'UMQ ;

**QUE** l'adhésion au regroupement — Solution UMQ — sera alors d'une durée maximale de cinq (5) ans ;

**QUE** la Municipalité de Saint-Guillaume désigne l'UMQ pour agir à titre de mandataire afin de la représenter au contrat d'assurances collectives pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

**QUE** la Municipalité de Saint-Guillaume s'engage à payer à l'UMQ, le cas échéant, des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Municipalité de Saint-Guillaume durant le terme de son adhésion au contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la Municipalité au consultant Mallette actuares inc. ;

**QUE** la Municipalité de Saint-Guillaume s'engage à respecter les termes et conditions du contrat intervenu avec l'assureur en application des présentes au sein du regroupement auquel la Municipalité de Saint-Guillaume se joint.

**ADOPTÉE**

**112-06-2020 1.4 RESOLUTION REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CELLULAIRE – COVID-19**

**CONSIDERANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDERANT** le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

**CONSIDERANT** le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 3 juin 2020 ;

**CONSIDERANT** que la directrice utilise le deuxième téléphone cellulaire de la voirie qui devait être à Hugo Tremblay pour la période de la Covid-19, soit pour mars, avril et mai 2020 ;

**CONSIDERANT** que la directrice et l'inspectrice en bâtiment travaillent à distance et que l'adjointe administrative doit communiquer par texto avec ces deux personnes ;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu de rembourser les frais de cellulaire de M. Hugo Tremblay pour les mois de mars, avril et mai, pour un montant de 25 \$

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

par mois et de rembourser les frais de cellulaire de Mme Karine Trudel pour les mois de mars, avril et mai, pour un montant de 25 \$ par mois, pour couvrir une partie de leur frais d'utilisation de cellulaire pour la Municipalité pendant l'état d'urgence sanitaire.

**ADOPTÉE**

**113-06-2020 1.5 RESOLUTION CONDITION D'EMBAUCHE ETUDIANT ETE 2020**

**CONSIDERANT** la demande de subvention : Emploi Été Canada ;

**CONSIDERANT** le pourcentage de remboursement de 100 % exceptionnel pour 2020 au lieu de 50 % ;

**CONSIDERANT** que le budget est en conséquence d'une subvention remboursable à 50 % ;

**CONSIDERANT** le bon travail effectué l'an passé par M. Jean-Sébastien Dupré ;

**CONSIDERANT** l'intérêt de M. Dupré à revenir travailler à la Municipalité ;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'embaucher M. Jean-Sébastien Dupré pour une période de 8 semaines, 35 heures par semaine, à 14 \$ / heure, conditionnellement à l'obtention de la subvention qui n'est toujours pas confirmée officiellement en date du 1<sup>er</sup> juin 2020.

**ADOPTÉE**

**1.6 DEPOT DU RAPPORT DU MAIRE**

Dépôt du rapport du maire, tel que prescrit par le Code municipal (article 176.2.2). Le maire fait rapport des faits saignants pour l'année 2019.

**FAITS SAILLANTS-ANNÉE 2019**

À tous les citoyens et contribuables de la municipalité de Saint-Guillaume. C'est avec plaisir que je vous présente le rapport des faits saignants 2019. Le dépôt des états financiers n'étant pas encore fait en raison de la crise sanitaire qui a retardé sa production, conformément à l'article 176.2.2 du code municipal.

Les états financiers au 31 décembre 2019 seront déposés ultérieurement.

Les réalisations pour 2019 sont entre autres :

- ❖ Adoption d'un plan de mesures d'urgence;
- ❖ Adoption du règlement pour le débranchement des gouttières ;
- ❖ Rechargement du 2<sup>e</sup> Rang;
- ❖ Finalisation du projet de fibre optique : tout le monde est maintenant branché;
- ❖ Achat d'une application mobile pour le service incendie;
- ❖ Étude de capacité pour l'usine de traitement des eaux usées;
- ❖ Signature d'une entente avec la cour municipale de la ville de Drummondville;
- ❖ Réalisation d'un sondage citoyen;

Au dépôt des états financiers, je ferai l'état de la situation au 31 décembre 2019. Bien à vous,

*Robert Julien,*  
Maire de Saint Guillaume

**114-06-2020 1.7 MODIFICATION DE LA RESOLUTION 210-11-2019 CONSTITUANT L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SECURITE CIVILE**

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

Modification résolution 210-11-2019 : remplacer Yannick Roy par Hugo Tremblay

**CONSIDERANT** le départ de M. Yannick Roy ;

**CONSIDERANT QUE** M. Roy avait des tâches d'attitrées dans l'organisation municipale de la sécurité civile ;

**CONSIDERANT QUE** M. Roy a été remplacé par M. Hugo Tremblay ;

**CONSIDERANT QUE** M. Tremblay est d'accord pour accomplir les tâches qui étaient attitrées à M. Roy ;

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu de remplacer M. Yannick Roy par M. Hugo Tremblay à titre de :

Responsable substitut de la mission Services techniques : Aide-inspecteur voirie / Hugo Tremblay ;

Responsable substitut de la mission Transport : Aide-inspecteur voirie / Hugo Tremblay ;

**ADOPTÉE**

**1.8 RESOLUTION RENOUVELLEMENT ASSURANCES RESPONSABILITE**

Erreur de courriel : résolution passée en novembre 2019.

**115-06-2020 1.9 RESOLUTION POUR DIVERS ACHATS POUR SE CONFORMER AUX RECOMMANDATIONS EMISES DANS LE RAPPORT D'INSPECTION DE LA MMQ DU 22 MAI 2019**

**CONSIDERANT** le rapport de la MMQ émis le 22 mai 2019 sur les recommandations à suivre afin d'assurer la sécurité des lieux et des bâtiments ;

**CONSIDERANT** le point 1.3 du rapport : « Au 49, Principale, TEU remplacement d'un chauffe-eau qui date de 1991 » ;

**CONSIDERANT** le point 3.2, 3.3 du rapport : « Au 106, St-Jean-Baptiste, Salle municipale, installation panneau de sortie » ;

**CONSIDERANT** le point 7.1 du rapport : « Au 312, Rang 6, AQU, remplacer chauffe-eau » ;

**CONSIDERANT QU' UN** budget annuel est prévu pour l'entretien et la réparation d'équipement et des bâtiments ;

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu :

De remplacer le chauffe-eau à l'usine de traitement (AQU) pour un montant de 995 \$ plus taxes (J.H. Dupuis et fils inc.) ;  
De remplacer deux (2) chauffe-eau, de remplacer les robinets dans le canal Parshall, de changer les conduits qui sont oxydés (TEU), pour un montant de 2 459 \$ plus taxes (J.H. Dupuis et fils inc.).

**ADOPTÉE**

**INCENDIE**

2.1 AUCUN POINT

**PREMIER RÉPONDANT**

3.1 AUCUN POINT

**VOIRIE**

116-06-2020 **4.1 RESOLUTION ACHAT CAMION DE VOIRIE 2020 REPORTÉ**

117-06-2020 **4.2 RESOLUTION CORRECTION RESOLUTION 086-04-2020 : MANDAT EXP  
REHABILITATION DE RANGS**

**CONSIDERANT** la soumission 909-OFFRSERV-QC du 2 avril 2020 reçu de EXP ;

**CONSIDERANT QUE** le montant de la soumission est de 16 800 \$ ;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu de modifier le montant inscrit de 16 500 \$ dans la résolution 086-04-2020 par le montant de 16 800 \$ inscrit dans la soumission.

**ADOPTÉE**

118-06-2020 **4.3 RESOLUTION DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE :  
VOLET ACCELERATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RESEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Guillaume a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Guillaume désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Guillaume s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère ;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Guillaume choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux
- l'offre de service détaillant les coûts (gré à gré)
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres) ;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**

**4.4 AVIS DE MOTION ET DEPOT DU PROJET DE REGLEMENT REGLEMENT 240-2020  
DECRETANT UN EMPRUNT DE QUATRE (4) MILLIONS DE DOLLARS POUR LA REFECTION  
DES RANGS RUISSEAU SUD, RUISSEAU NORD, PETIT RANG, ROUTE DU RUISSEAU, ST-  
PRIME COTE NORD ET ST-MAMERT**

Il est, par la présente, donné par Mme Francine Julien

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

- un avis de motion selon lequel sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 240-2020 décrétant un emprunt de quatre (4) millions de dollars pour l'exécution des travaux de réfection des rangs Ruisseau Sud, Ruisseau Nord, Petit Rang, Route du Ruisseau, St-Prime côté Nord et St-Mamert.
- et déposé le projet de règlement numéro 240-2020 intitulé : Projet de règlement pour un Règlement d'emprunt décrétant une dépense de quatre (4) millions de dollars pour la réfection.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

**RÈGLEMENT 240-2020**

**Règlement numéro 240-2020 décrétant une dépense de 4 millions \$ et un emprunt de 4 millions \$ pour la réfection des rangs Ruisseau Sud, Ruisseau Nord, Petit Rang, Route du Ruisseau, St-Prime côté Nord et St-Mamert.**

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

Le conseil décrète ce qui suit :

- ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à procéder aux travaux de réfection des rangs Ruisseau Sud, Ruisseau Nord, Petit Rang, Route du Ruisseau, St-Prime côté Nord et St-Mamert selon les plans et devis préparés par EXP, portant les numéros [REDACTÉ], en date du [REDACTÉ], incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert dans l'estimation détaillée préparée par EXP, en date du [REDACTÉ], lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».
- ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 4 millions \$ pour les fins du présent règlement.
- ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 4 millions \$ sur une période de **20 ans**.
- ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**119-06-2020 4.5 RESOLUTION REOUVERTURE DES BUREAUX MUNICIPAUX**

**CONSIDERANT QUE** le déconfinement est amorcé ;

**CONSIDERANT QUE** la Municipalité a mis en place les procédures d'hygiène nécessaires à la réouverture des bureaux ;

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu de rouvrir les bureaux municipaux à partir de ce mardi 2 juin 2020.

**ADOPTÉE**

**120-06-2020 4.6 RESOLUTION EMONDAGE ARBRES SUR LE TERRAIN DERRIERE LA MUNICIPALITE**

**CONSIDERANT QU'IL** y a un danger que les arbres tombent et blessent quelqu'un ;

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu d'autoriser Émondage ML à procéder à l'émondage de deux arbres incluant le ramassage des branches et du bois au montant de 800 \$ plus taxes, tel qu'indiqué sur la soumission 39 datée du 12 mai 2020.

**ADOPTÉE**

**121-06-2020 4.7 RESOLUTION AUTORISATION DE TRAVAUX DE PONCEAUX : RUISSEAU SUD, RUISSEAU NORD ET RANG BRODEUR**

**CONSIDERANT QUE** des travaux de réparation de ponceaux doivent être faits pour le bon écoulement des eaux ;

**CONSIDERANT QU'UN** budget annuel est prévu pour les travaux de ponceaux ;

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'autoriser M. Alain Laprade à faire les dépenses nécessaires pour les travaux de ponceaux dans le Ruisseau Sud, le Ruisseau Nord et le Rang Brodeur pour le montant du budget approuvé de 40 000 \$ (montant net).

**ADOPTÉE**

**122-06-2020 4.8 RESOLUTION DEMANDE D'AJOUT DE TRAVERSES PIETONNIERES SUR LA ROUTE 224 AU MINISTERE DES TRANSPORTS**

**CONSIDERANT QUE** le ministère des Transports peut autoriser des traverses piétonnières sur ces routes ;

**CONSIDERANT QU'IL** y a du danger pour la sécurité des citoyens de Saint-Guillaume lorsqu'ils traversent la route 224 ;

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**CONSIDÉRANT QU'IL** est souhaité d'ajouter deux traverses piétonnières, une devant la rue de la Station et l'autre devant la rue St-Joseph ;

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu de demander au ministère des Transports d'installer des traverses de piétons devant la rue de la Station et devant la rue St-Joseph afin de prévenir les accidents.

**ADOPTÉE**

**HYGIÈNE DU MILIEU**

5.1 AUCUN POINT

**URBANISME ET ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT**

**123-06-2020 6.1 RESOLUTION DEMANDE TRAVAUX DE COURS D'EAU FERME DU CORDON**

**CONSIDÉRANT QUE** le cours d'eau Décharge de Ste-Julie est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond ;

**CONSIDÉRANT QUE** le cours d'eau Décharge des Quinze est sous la compétence de la MRC de Drummond ;

**CONSIDÉRANT QUE** le cours d'eau Décharge du Cordon de St-Henri est sous la compétence de la MRC de Drummond ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mode de répartition des coûts sera attribué à la longueur de la bande riveraine propre à chacun des propriétaires riverains pour les travaux effectués dans ledit cours d'eau ;

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume qu'une demande soit faite auprès de la MRC de Drummond afin d'intervenir pour des travaux d'entretien faisant suite à des sédiments accumulés nuisant ainsi à l'écoulement et au drainage des terres adjacentes, étant entendu que la Municipalité de Saint-Guillaume s'engage à acquitter sur réception toutes les factures que pourrait de temps à autre émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

**ADOPTÉE**

**LOISIRS ET CULTURE**

7.1 AUCUN POINT

**VARIA ET CORRESPONDANCE**

**124-06-2020 8.1 RESOLUTION ADDENDA MANDAT SERVICES EXP - REHABILITATION DE RANGS - PLANS ET ESTIMATION DES COÛTS**

**CONSIDÉRANT** la résolution 086-04-2020 : mandat Services EXP – réhabilitation des rangs - plans et estimation des coûts ;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission n'incluait pas le devis détaillé ;

**CONSIDÉRANT QUE** le devis est nécessaire pour faire la demande de subvention au programme AIRRL ;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu d'inclure l'addenda du 6 avril au montant de 2 700 \$, plus taxes, pour la production d'un devis pour la soumission de Services EXP.

ADOPTÉE

**PÉRIODE A L'ASSISTANCE**

**9.1 QUESTIONS COURRIEL :**

Reproduction intégrale

**De :** Jean-Sébastien Brière [<mailto:jsbriere@live.ca>]

**Envoyé :** 1 juin 2020 12:53

**À :** Municipalité Saint-Guillaume; [urbanisme@saintguillaume.ca](mailto:urbanisme@saintguillaume.ca)

**Objet :** Questions pour la séance du conseil du 1<sup>er</sup> juin 2020

Bonjour

Tous d'abord félicitations et merci de mettre en ligne les séances du conseil de la municipalité.

J'ai 4 questions :

1. Des travaux de réparation d'asphalte ont été réalisés dans le village il y a quelques jours et sur la rue St-Joseph, beaucoup de goudron liquide a été étendu et il semblerait que l'on ait manqué de bitume. Avec les grandes chaleurs des dernières heures, il n'est pas vraiment plaisant de marcher dans la rue et de mettre les pieds dans ce goudron. Est-ce un oubli ou si les travaux seront complétés dans les prochains jours?
2. Encore une fois cette année, plusieurs propriétaires de résidences n'entretiennent pas leurs gazons. Est-ce que des amendes et avertissements ont été où seront données?

Ça suit son cours définis par la loi les suivis seront faites. Problème pris au sérieux,

3. Concernant le règlement des nuisances, plusieurs résidences résidentielles servent de dépôts pour des simili ferrailleurs. Avez-vous un plan d'actions pour régler ces problèmes, qui prennent de l'ampleur avec le temps?
4. Concernant encore une fois les nuisances, pouvez-vous me dire le règlement en détails concernant les remorques abandonnées sur des terrains qui peuvent servir d'entreposage et où de clôtures?

Merci de vos réponses et espérant le déconfinement les plus tôt possible afin d'avoir à nouveau des séances normales du conseil.

Bonne journée!

*Réponses du conseil :*

*Q.1 : Travaux d'asphalte : le bitume a été installé mais l'entrepreneur a manqué d'asphalte. Il doit repasser très bientôt.*

*Q.2 et 3 : Concernant les gazons longs et les nuisances : des avis ont été envoyés, des suivis ont été faits, les dossiers suivent leurs en fonction des délais et procédures prévus par la loi et les Règlement N° 224-2017 : Règlement sur les nuisances.*

*Q.4 : Veuillez consulter le Règlement N° 224-2017 : Règlement sur les nuisances, disponible sur le site internet de la municipalité [www.saintguillaume.ca](http://www.saintguillaume.ca)*

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien de lever la séance à 20 h 39.

\_\_\_\_\_  
M. Robert Julien  
Maire

\_\_\_\_\_  
Diane Martineau, DMA  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le \_\_\_\_\_